

2011_B102

OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique - ZAE - Zone communale -Réhabilitation de la zone d'activités de l'Agavon - Programme 2005 (6N) - Commune des Pennes-Mirabeau - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 1ER AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Roger Pellenc

**Objet : Développement économique - ZAE - Zone Communale -
Réhabilitation de la zone d'activités de l'Agavon - Programme 2005
(6N) - Commune des Pennes-Mirabeau - Bilan de clôture et quitus
donné au mandataire.**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation de la zone d'activités de l'Agavon, un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage publique a été confié à la SEMEPA en 2005. Aujourd'hui, les travaux et les délais de garantie de parfait achèvement sont achevés. Il s'agit de valider le bilan de clôture et de délivrer quitus à la SEMEPA.

Par délibération n°2005-B074 en date du 8 avril 2005, le Bureau communautaire décidait de confier à un mandataire la maîtrise d'ouvrage concernant le programme de travaux 2005 de la réhabilitation de la zone d'activités de l'Agavon, sur la commune des Pennes-Mirabeau. Le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique a été attribué à la SEMEPA le 22 juillet 2005 pour un montant de 28 846,12 € TTC.

Le programme portait sur les secteurs Ouest, Nord et Est de la zone, avec :

- la réfection de la voirie et des trottoirs,
- l'amélioration du réseau d'assainissement pluvial (bordures et avaloirs),
- la mise en conformité du réseau d'éclairage public.

Le coût global de cette opération de réhabilitation avait été estimé à 750 000 € TTC, comprenant les travaux, les missions de maîtrise d'œuvre et d'ordonnancement-pilotage-coordination (OPC), les diverses études complémentaires et les honoraires du mandataire.

Le mandat a ensuite fait l'objet d'un modificatif adopté par délibération n°2008-B011 du Bureau communautaire du 1^{er} février 2008, portant sur le programme de travaux et la durée d'exécution du marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique. Il a ainsi été demandé à la SEMEPA de réaliser sur le solde de l'enveloppe budgétaire affecté à l'opération des travaux complémentaires pour un montant de 105 250 € TTC, en vue d'améliorer le cadre de vie :

- la poursuite des aménagements paysagers déjà réalisés sur le secteur Centre dans le cadre de la première tranche de travaux,
- la rénovation des lanternes du réseau d'éclairage public sur l'ensemble de la zone, pour une plus grande sécurité des entreprises.

Aujourd'hui, la SEMEPA fait parvenir à la Communauté du Pays d'Aix le bilan de clôture de cette opération dont le décompte définitif est le suivant :

Dépenses définitives :

Frais divers (publicité, reprographie, géomètre)	17 147,32 € TTC
Etudes de maîtrise d'œuvre	26 785,59 € TTC
Travaux d'infrastructures	664 302,75 € TTC
Honoraires de la SEMEPA	28 846,11 € TTC
Dépenses définitives	737 081,77 € TTC

Recettes de la SEMEPA :

Avances de la CPA	720 807,20 € TTC
Rémunération de la SEMEPA	28 846,11 € TTC
Produits financiers de la SEMEPA	10 039,52 € TTC
Recettes	759 692,83 € TTC

Solde :

+ 22 611,06 € TTC

En conclusion, l'analyse de ce décompte fait apparaître un solde créditeur de 22 611,06 € TTC qui doit être reversé à la Communauté du Pays d'Aix.

Par ailleurs, la SEMEPA, conformément aux dispositions de l'article 11 du cahier des clauses particulières du marché n°3C05M20, sollicite le quitus pour l'exécution de sa mission.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

VU la délibération n°2005-B074 du Bureau Communautaire du 8 avril 2005 validant le programme de travaux 2005 de la réhabilitation de la zone d'activités de l'Agavon et autorisant la signature du marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique avec la SEMEPA ;

VU la délibération n°2008-B011 du Bureau Communautaire du 1^{er} février 2008 validant le programme de travaux modifié de la réhabilitation de la zone d'activités de l'Agavon et adoptant la modification du marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique passé avec la SEMEPA ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ADOPTER le bilan de clôture du marché confié à la SEMEPA pour le programme 2005 de la réhabilitation de la zone d'activités de l'Agavon,
- DIRE que ce bilan fait ressortir un solde créditeur pour la Communauté du Pays d'Aix de 22 611,06 € TTC,
- AUTORISER Madame le Président à faire recette de la somme correspondante,
- DONNER QUITUS à la SEMEPA pour l'exécution du marché visé dans l'exposé qui précède.

OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique - ZAE - Zone communale -Réhabilitation de la zone d'activités de l'Agavon - Programme 2005 (6N) - Commune des Pennes-Mirabeau - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire Par transmission en Sous-préfecture d'Aix-en-Provence Le 13 AVR. 2011
--